

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 15 juin 2016 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.**

Présences :

MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg  
Harold Chassé, maire de Saint-René-de-Matane  
Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre  
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité  
Alain Dugas, maire de Les Méchins  
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule  
Serge Gendron, maire de Saint-Ulric  
Jérôme Landry, maire de Matane  
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme  
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables

Absence :

M. André Morin, maire de Grosses-Roches et préfet

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Réginald Desrosiers, préfet suppléant et maire de Sainte-Félicité. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

---

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 20 h 00.

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, constatation de l'avis de convocation et vérification du quorum;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Rencontre;
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil de la MRC tenue le 25 mai 2016;
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 7 juin 2016;
  - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 7 juin 2016;
5. Dossiers régionaux :
  - 5.1 10<sup>e</sup> Édition des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent – Félicitations aux lauréats dans le cadre de la remise des prix locaux 2016;
  - 5.2 Lettres de la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation :
    - 5.2.1 Reconnaissance de la MRC de La Matanie comme Municipalité amie des aînés (MADA);
    - 5.2.2 Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées, le 15 juin 2016;
  - 5.3 Lettre de remerciements du comité organisateur – Salon Aînés Actifs en Action qui a eu lieu le 7 mai 2016;
  - 5.4 Lettre du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Approbation de l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent;

- 5.5 Autorisation signature – Accord de coopération Plan d'action transitoire COSMOSS 2016-2017;
- 5.6 Autorisation signature – Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent – CALQ;
- 5.7 Mandat au Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent;
- 5.8 Remerciements au lieutenant François St-Pierre de la Sûreté du Québec;
- 6. Administration générale / développement local et régional :
  - 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
    - 6.1.1 Cp - Évaluation foncière;
    - 6.1.2 Cp - Service d'urbanisme;
    - 6.1.3 Cp - Sécurité incendie;
    - 6.1.4 Cp - Génie civil;
    - 6.1.5 Cp - MRC compétences communes / fiducies COSMOSS et SANAM;
    - 6.1.6 Cp - TPI de la MRC de La Matanie;
    - 6.1.7 Cp - TNO Rivière-Bonjour;
    - 6.1.8 Cp - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
  - 6.2 États comparatifs selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 au 30 avril 2016 :
    - 6.2.1 États comp. - MRC de La Matanie;
    - 6.2.2 États comp. - TPI de la MRC de La Matanie;
    - 6.2.3 États comp. - TNO Rivière-Bonjour;
    - 6.2.4 États comp. - Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
  - 6.3 Réaffectations budgétaires au 30 avril 2016 :
    - 6.3.1 Réaff. budg. - MRC de La Matanie - compétences communes;
    - 6.3.2 Réaff. budg. - Service régional de sécurité incendie;
    - 6.3.3 Réaff. budg. - Service de l'évaluation foncière;
  - 6.4 Procès-verbal de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes tenue le 9 juin 2016;
  - 6.5 Développement économique – Recommandations du comité administratif / investissement;
  - 6.6 Autorisation signature – Entente intermunicipale avec la ville de Matane en matière de développement économique;
  - 6.7 Partenariat projet Transition vers l'économie circulaire;
  - 6.8 Autorisation paiement – Honoraires professionnels Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) :
    - 6.8.1 Vérification des états financiers de la MRC de La Matanie au 31 décembre 2015;
    - 6.8.2 Vérification des états financiers du TNO Rivière-Bonjour au 31 décembre 2015;
    - 6.8.3 Vérification des états financiers des baux de villégiature au 31 décembre 2015;
  - 6.9 75<sup>e</sup> Congrès annuel de la FQM sous le thème "Les régions, phares de notre avenir", les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016 au Centre des congrès de Québec / Date limite (1<sup>er</sup> août) pour la transmission de propositions pour l'AGA;
  - 6.10 Forum mondial de l'économie sociale du 7 au 9 septembre 2016 à Montréal;
  - 6.11 Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie (SANAM) – Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Réussir l'intégration* du Ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion (MIDI);
  - 6.12 Demande d'appui – Nouvelle entente de collaboration en matière d'inclusion sociale et de lutte à la pauvreté;
  - 6.13 Demande d'appui du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes – L'avenir du service postal public (Postes Canada);
- 7. Évaluation foncière :
  - 7.1 Autorisation paiement factures – Groupe de géomatique Azimut – Abonnement GOnet;
- 8. Aménagement et Urbanisme / Environnement :
  - 8.1 Réception du second projet de règlement VM-89-159 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier les usages autorisés dans la zone 28-P;
  - 8.2 Réception des premier et second projets de règlement VM-89-160 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier l'aire de certaines zones;

- 8.3 Réception du premier projet de règlement VM-89-161 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier les usages autorisés dans la zone 510-I;
- 8.4 Réception du premier projet de règlement VM-89-162 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de prévoir des conditions d'implantation sous la zone 76-C;
- 8.5 Avis de motion avec dispense de lecture – règlement numéro 198-12-2016 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire;
- 8.6 Adoption du projet de règlement numéro 198-12-2016 amendant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire;
- 8.7 Demande d'un avis du ministre dans le cadre de la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie;
- 8.8 Modification du délai durant lequel les municipalités peuvent se prononcer sur la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie;
- 8.9 Nomination de la Commission consultative pour la procédure de modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé et délégation de l'organisation de toute assemblée publique à la secrétaire-trésorière de la MRC;
- 8.10 Dépôt et adoption du rapport de suivi du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie pour l'année 2015;
- 8.11 Demande d'appui – Démarches en vue d'optimiser l'utilisation des résidus de verre collectés sur le territoire;
- 9. Génie forestier :
  - 8.12 Renouvellement de la convention de gestion territoriale (CGT);
  - 8.13 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Adoption du Rapport annuel 2015-2016;
  - 8.14 Répartition des profits engendrés par les activités forestières et foncières sur les TPI;
  - 8.15 Lettre du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs – Dossier de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (résolution numéro 181-03-16);
- 10. Service régional de génie civil :
  - 10.1 Autorisation de paiement partiel – CIMA+ – Mandat d'élaboration d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) pour la MRC de La Matanie;
- 11. Service régional de sécurité incendie;
- 12. Varia;
- 13. Période de questions;
- 14. Fermeture de la séance.

---

## **RÉSOLUTION 347-06-16**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil sont tous présents et ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour, tel que présenté, en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point *Varia* ouvert :

- 5.5.1 Autorisation signature – Entente de partenariat concernant la réalisation de l'activité « Ateliers-jeux » prévue au plan d'action 2016-2017 du comité Concert'Action Famille de la Matanie dans le cadre de la démarche COSMOSS;
- 6.14 Nouvelles modalités d'utilisation des contributions versées aux MRC dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) – Modification de la Politique de soutien aux entreprises de la MRC de La Matanie (Fonds locaux et subventions);

- 6.15 Modification de la Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale de la MRC de La Matanie;
- 6.16 Programme de développement des communautés, volet local – projet « Amélioration du parc situé au 1, rue de la Fabrique » du Comité de développement local de Saint-René-de-Matane – Autorisation de verser un montant de 6 400 \$;
- 9.5 Reboisement et dégagement de plantation sur TPI 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 348-06-16**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 25 MAI 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 25 mai 2016 qui leur a été transmis à l'avance par la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 25 mai 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 349-06-16**

##### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 7 JUIN 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 7 juin 2016 qui leur a été transmis à l'avance par la directrice générale;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 7 juin 2016 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 350-06-16**

##### **ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC TENUE LE 7 JUIN 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 7 juin 2016 et des décisions qui y sont contenues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'entériner** les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 7 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 351-06-16**

### **DIXIÈME ÉDITION DES PRIX DU PATRIMOINE DU BAS-SAINT-LAURENT – FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DANS LE CADRE DE LA REMISE DES PRIX LOCAUX 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie a toujours soutenu la protection et la mise en valeur des richesses patrimoniales de son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC s'implique depuis 1999 dans l'organisation des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent afin de souligner les meilleures interventions patrimoniales réalisées sur son territoire et dans tout le Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 543-10-15 autorisant la signature du protocole d'entente avec le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent concernant l'organisation de la dixième édition des Prix du Patrimoine et désignant monsieur Olivier Banville, comme représentant de la MRC;

**CONSIDÉRANT QU'**un jury local a été constitué et a désigné les lauréats des prix locaux 2016 soit :

- **Les Amis du Jardins de Doris – Faire revivre le passé au présent /** Catégorie 1 – Sauvegarde, restauration et conservation (OBNL, fabrique, petite entreprise);
- **Jean Thivierge et Françoise Vaillancourt – De presbytère à Terre Eau Ciel /** Catégorie 1 – Sauvegarde, restauration et conservation (individus);
- **Société d'histoire et de généalogie de Matane – Parution du 100<sup>e</sup> numéro de sa revue au Pays de Matane /** Catégorie 2 – Transmission, interprétation et diffusion (OBNL, fabrique, petite entreprise);

**CONSIDÉRANT QUE** le jury local a également remis une mention hors-concours pour un projet se démarquant par l'implication bénévole de nombreux citoyens, soit le projet qui suit :

- **Collectif de citoyens – Restauration des croix de chemin de la municipalité de Baie-des-Sables;**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a soumis le projet **Les îlets enchanteurs** dans la catégorie Prix paysages (municipalité, MRC, conseil de bande);

**CONSIDÉRANT QUE** les représentants des lauréats ont été invités à la séance de juin pour la remise des prix locaux du Patrimoine 2016 par le préfet suppléant;

**CONSIDÉRANT QUE** le gala régional des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent 2016 se tiendra le 11 septembre prochain à Saint-Denis-De La Bouteillerie dans Kamouraska;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du Conseil de la MRC de La Matanie félicitent les lauréats des prix locaux 2016 et de la mention du jury;

**QUE** la MRC de La Matanie offre les billets et rembourse les frais de déplacement aux membres du Jury, aux finalistes, incluant ceux du Prix paysages, à monsieur Olivier Banville, responsable du dossier, à monsieur André Morin, préfet, ainsi qu'à madame Line Ross, directrice générale, pour assister à l'événement régional du 11 septembre 2016 à Saint-Denis-De La Bouteillerie;

**QUE** les frais de déplacement soient remboursés sur présentation d'un rapport de dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Lettre du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire –  
Approbation de l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie  
intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent.

### **RÉSOLUTION 352-06-16**

#### **AUTORISATION SIGNATURE – ACCORD DE COOPÉRATION POUR LA RÉALISATION DU PLAN D'ACTION TRANSITOIRE COSMOSS 2016-2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche COSMOSS vise à tout mettre en œuvre en vue d'améliorer la continuité, la complémentarité et la cohérence des services offerts aux jeunes et qu'elle favorise l'action concertée et la planification intersectorielle;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est partenaire de la démarche COSMOSS, signataire de l'Accord de coopération, depuis le début, et fiduciaire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et représentante de la MRC de La Matanie au sein du CLC, soit autorisée à signer pour et au nom de la MRC, l'Accord de coopération pour la réalisation du Plan d'action transitoire COSMOSS 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 353-06-16**

#### **AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT CONCERNANT LA RÉALISATION DE L'ACTIVITÉ « ATELIERS- JEUX » PRÉVUE AU PLAN D'ACTION 2016-2017 DU COMITÉ CONCERT'ACTION FAMILLE DE LA MATANIE DANS LE CADRE DE LA DÉMARCHE COSMOSS**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est fiduciaire pour Avenir d'enfants depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014;

**CONSIDÉRANT** l'Entente de partenariat concernant la réalisation de l'activité « Ateliers-Jeux » prévue au Plan d'action 2016-2017 du comité Concert'Action Famille de La Matanie, dans le cadre du projet Avenir d'enfants de la démarche COSMOSS;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente a pour objectif de définir un cadre administratif et financier afin de répondre adéquatement aux exigences du comité Concert'Action Famille pour l'activité « Ateliers-Jeux » spécifiquement en ce qui concerne les ateliers offerts sur le territoire de la ville de Matane;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et/ou madame Nancy Desrosiers, directrice à la gestion financière, sont autorisées à signer les documents requis pour et au nom de la MRC de La Matanie à titre de fiduciaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la signature de l'Entente de partenariat concernant la réalisation de l'activité « Ateliers-Jeux » prévue au Plan d'action 2016-2017 du comité Concert'Action Famille de La Matanie, de la démarche COSMOSS pour les ateliers offerts sur le territoire de la ville de Matane pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 354-06-16**

#### **AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT TERRITORIAL EN LIEN AVEC LA COLLECTIVITÉ DU BAS-SAINT-LAURENT – CALQ**

**CONSIDÉRANT** l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent pour 2016-2019 entre le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), les MRC du Bas-Saint-Laurent et les villes de La Pocatière, Matane, Mont-Joli, Rimouski et Rivière-du-Loup ainsi que les intervenants (le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement);

**CONSIDÉRANT QUE** le CALQ a, conformément à la *Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec*, pour objet de soutenir dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts et des lettres ainsi que le rayonnement;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions du CALQ à l'égard des régions visent à soutenir et à renforcer la pratique et la diffusion artistique dans toutes les régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les Villes sont des interlocuteurs privilégiés auprès des organismes professionnels en création, en production et en diffusion dans les domaines des arts et des lettres sur leur territoire et que le gouvernement du Québec désire de nouveaux leviers en matière culturelle, dont les partenariats avec les municipalités, en appui avec les objectifs suivants : l'affirmation de l'identité culturelle, le soutien au dynamisme artistique, l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC peuvent conclure des ententes avec les ministères et organismes du gouvernement visant la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** le CALQ, les Villes et les MRC participantes à ladite entente ont la volonté de mettre en place des mesures visant à améliorer et à accentuer la concertation et les actions favorisant le développement des arts et des lettres sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent (CRC) est reconnu, tel que spécifié dans la Politique culturelle du Québec, comme l'interlocuteur privilégié dans la définition des priorités culturelles de la région, notamment dans le domaine des arts et des lettres, à l'intérieur de la stratégie de développement régional;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce titre, le CRC est appelé à donner des avis au ministère de la Culture et des Communications (MCC) sur les objets faisant partie de la planification régionale en matière culturelle et est également signataire d'un accord de coopération avec le CALQ;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien financier proposé dans ladite entente est complémentaire et qu'il ne vient pas se substituer aux programmes et aux bourses déjà gérés par le CALQ;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties et les intervenants s'entendent sur l'importance de soutenir et de renforcer la création artistique et sa diffusion en lien avec la collectivité du territoire du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite entente;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser la signature de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité du Bas-Saint-Laurent pour 2016-2019 entre le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), les MRC du Bas-Saint-Laurent et les villes de La Pocatière, Matane, Mont-Joli, Rimouski et Rivière-du-Loup ainsi que les intervenants (le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent et le Collectif régional de développement);

**QUE** le préfet, monsieur André Morin, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 355-06-16**

#### **MANDAT AU COLLECTIF RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT (CRD) DU BAS-SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT** la dissolution de la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du projet de loi 28;

**CONSIDÉRANT** la volonté affirmée de maintenir un organisme de concertation régionale autant par la Table des préfets du Bas-Saint-Laurent que par les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des éluEs et le Comité de transition;

**CONSIDÉRANT** les effets positifs et les résultats obtenus grâce à la capacité de concertation et au travail collaboratif entre les territoires de MRC du Bas-Saint-Laurent;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 393-08-15 du Conseil de la MRC de La Matanie reconnaissant le Forum de concertation bas-laurentien et le Collectif régional de développement (CRD) comme l'instance de concertation pour la région du Bas-Saint-Laurent et par conséquent l'adhésion au CRD pour les années 2015 et 2016;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 95-02-16 du Conseil de la MRC de La Matanie établissant l'utilisation du Fonds de développement régional (FDR);

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 165-03-16 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant le paiement de l'adhésion au CRD pour l'année-2016-2017 au montant de 22 995 \$, payable avec le FDR;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC aura la possibilité de se retirer en tant que membre du *Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent* lors de son renouvellement annuel d'adhésion;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Serge Gendron et résolu à l'unanimité :



**QUE** la MRC de La Matanie, de concert avec les autres MRC du Bas-Saint-Laurent, reconnaisse le *Forum de concertation bas-laurentien* comme une instance de concertation pour la région du Bas-Saint-Laurent et qu'elle mandate le *Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent* pour la mise en œuvre de la concertation régionale et de projets d'intérêt collectif;

**QUE** la MRC de La Matanie confie au *Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent* la réalisation des mandats suivants :

- concertation régionale sur divers sujets d'intérêt collectif identifiés par les MRC;
- coordination du *Forum de concertation bas-laurentien*;
- supervision de la réalisation du Plan de transport collectif pour les huit MRC et la région confiée à Société Gestrans;

**QUE**, pour ce faire, la MRC de La Matanie verse un montant de 20 000 \$, plus les taxes si applicables, au *Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent* pour l'année financière 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 356-06-16**

#### **REMERCIEMENTS AU LIEUTENANT FRANÇOIS ST-PIERRE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** la collaboration de monsieur François St-Pierre dans le cadre de ses fonctions de responsable du poste de la SQ de la MRC de La Matanie et sa récente mutation dans des fonctions similaires pour la MRC de Rimouski-Neigette;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** les membres du Conseil de la MRC de La Matanie mandate le préfet afin de transmettre de chaleureux remerciements à monsieur François St-Pierre pour sa précieuse collaboration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 357-06-16**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 20 MAI 2016 AU 9 JUIN 2016 – SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 25 699,54 \$, la liste des chèques émis au montant de 2 489,87 \$, les salaires payés du 15-05-2016 au 28-05-2016 au montant de 15 002,85 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 357,57 \$, représentant un grand total de 46 549,83 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 20 mai 2016 au 9 juin 2016 pour le *Service de l'évaluation foncière*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 358-06-16**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 20 MAI 2016 AU 9 JUIN 2016 – SERVICE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 1 480,56 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 721,14 \$, les salaires payés du 15-05-2016 au 28-05-2016 au montant de 13 884,72 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 184,60 \$, représentant un grand total de 20 271,02 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 20 mai 2016 au 9 juin 2016 pour le *Service d'urbanisme*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 359-06-16**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 20 MAI 2016 AU 9 JUIN 2016 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 8 835,28 \$, la liste des chèques émis au montant de 33 297,46 \$, les salaires payés du 15-05-2016 au 28-05-2016 au montant de 18 603,38 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 2 786,96 \$, représentant un grand total de 63 523,08 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 20 mai 2016 au 9 juin 2016 pour le *Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 360-06-16**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 20 MAI 2016 AU 9 JUIN 2016 – SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 475,24 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 446,65 \$, les salaires payés du 15-05-2016 au 28-05-2016 au montant de 6 221,34 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 369,62 \$, représentant un grand total de 9 512,85 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 20 mai 2016 au 9 juin 2016 pour le *Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 361-06-16**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 20 MAI 2016 AU 9 JUIN 2016 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES MUNICIPALITÉS / FIDUCIES COSMOSS ET SANAM**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 64 882,57 \$, la liste des chèques émis au montant de 48 331,28 \$, les salaires payés du 15-05-2016 au 28-05-2016 au montant de 32 160,71 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 7 240,40 \$, représentant un grand total de 152 614,96 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 20 mai 2016 au 9 juin 2016 pour la *MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités*;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 3 257,15 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 457,08 \$, les salaires payés du 15-05-2016 au 28-05-2016 au montant de 7 645,70 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 1 088,30 \$, représentant un grand total de 13 448,23 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 20 mai 2016 au 9 juin 2016 pour les *fiducies COSMOSS et SANAM*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 362-06-16**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 20 MAI 2016 AU 9 JUIN 2016 – *TPI DE LA MRC DE LA MATANIE***

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 634,84 \$, la liste des chèques émis au montant de 214,56 \$, les salaires payés du 15-05-2016 au 28-05-2016 au montant de 1 985,83 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 465,68 \$, représentant un grand total de 3 300,91 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 20 mai 2016 au 9 juin 2016 pour les *TPI de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 363-06-16**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 20 MAI 2016 AU 9 JUIN 2016 – *TNO RIVIÈRE-BONJOUR***

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2016 au montant de 1 860,69 \$, la liste des chèques émis au montant de 4 734,87 \$, les salaires payés du 15-05-2016 au 28-05-2016 au montant de 695,89 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 174,91 \$, représentant un grand total de 7 466,36 \$ pour la période du 20 mai 2016 au 9 juin 2016 pour le *TNO Rivière-Bonjour*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 364-06-16**

#### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS POUR LA PÉRIODE DU 20 MAI 2016 AU 9 JUIN 2016 – *FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE***

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

**IL** est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie approuve les salaires payés du 15-05-2016 au 28-05-2016 au montant de 175,18 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 43,65 \$, représentant un grand total de 218,83 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 20 mai 2016 au 9 juin 2016 pour le *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

### **RÉSOLUTION 365-06-16**

#### **RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2016 – MRC DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 avril 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 avril 2016, pour les compétences communes à l'ensemble des municipalités :

Du poste No GL	Description	Montant	Au poste No GL	Description	Montant
<b>Développement économique</b>					
02 62110 959	Contribution financière (FAE)	5 000	02 62100 346	Frais de concertation	5 000
<b>Amélioration des cours d'eau</b>					
02 46000 412	Services juridiques	175	02 46000 499	Inscription et formation	175

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 366-06-16**

#### **RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2016 – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 avril 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 avril 2016, pour le Service régional de sécurité incendie :

Du poste			Au poste		
No GL	Description	Montant	No GL	Description	Montant
<b>Service régional de sécurité incendie</b>					
02 22500 513	Location machinerie/équipement	2 450	02 22500 515	Location véhicule incendie	950
			02 22510 320	Frais de subsistance	1 500

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 367-06-16**

#### **RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES AU 30 AVRIL 2016 – SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'effectuer des réaffectations budgétaires selon les dispositions du règlement numéro 231-2008 et tenant compte des états comparatifs au 30 avril 2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**QUE** le Conseil autorise les réaffectations budgétaires suivantes pour l'exercice budgétaire au 30 avril 2016 pour le Service de l'évaluation foncière :

Du poste			Au poste		
No GL	Description	Montant	No GL	Description	Montant
<b>Service d'évaluation foncière</b>					
02 80010 310	Frais de déplacement - MRC H-G	2 580	03 31002 000	Immobilisation - Évaluation foncière	2 580

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 368-06-16**

#### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – FINANCEMENT – DOSSIER #DLR-2016-006**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 296-06-15 du Conseil de la MRC de La Matanie désignant et mandatant le comité administratif afin qu'il agisse en tant que comité d'investissement pour le suivi des dossiers de développement économique de la MRC;

**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier #DLR-2016-006 et la présentation aux membres du comité administratif / investissement par l'analyste financière de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet au montant de 42 000 \$ respecte les critères d'admissibilité et d'analyse au Fonds local d'investissement (FLI);

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité administratif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le financement pour le dossier #DLR-2016-006, comme suit :

- **D'**autoriser un prêt du Fonds local d'investissement (FLI) de 10 000 \$, au taux de TP +4 % sur 5 ans;

**QUE** le préfet et la directrice générale soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 369-06-16**

#### **AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE MATANE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 223-04-16 établissant des orientations en matière de développement dont la signature d'une entente avec la ville de Matane et le montant alloué;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité régionale de comté peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 126.3 de la *Loi sur les compétences municipales*, une municipalité régionale de comté peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité régionale de comté administre les sommes qui lui sont confiées par les municipalités pour le développement économique sur le territoire de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC et la Ville désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et 678 du *Code municipal du Québec* et de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente intermunicipale en matière de développement et possèdent tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation de celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance du projet d'entente établissant les modalités pour les années 2016 et 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la signature du protocole d'entente intermunicipale avec la ville de Matane en matière de développement économique (démarchage), se terminant le 31 décembre 2017;

**QUE** le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 370-06-16**

#### **DÉPÔT D'UNE PROPOSITION À RECYC-QUÉBEC – TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de la région de Matane souhaite déposer une proposition dans le cadre du volet 3 du programme Performance des ICI en GMR de RECYC-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit programme vise à favoriser la mise en œuvre de synergies entre les ICI pour la gestion de matières résiduelles, dans un esprit d'économie circulaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la SADC a demandé un appui et une participation financière de la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QU'**une structure de financement sur deux ans a été soumise par la SADC;

**CONSIDÉRANT QUE** le développement de l'économie circulaire est une priorité identifiée dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie ainsi que dans son projet de Plan de gestion des matières résiduelles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Serge Gendron et résolu à l'unanimité :

**QUE** la MRC de La Matanie appuie le dépôt par la SADC d'une proposition dans le cadre du volet 3 du programme Performance des ICI en GMR de RECYC-Québec;

**QUE** la MRC de La Matanie accepte d'être un partenaire dans ce projet et d'y contribuer pour un montant total 5 000 \$, soit une contribution annuelle de 2 500 \$, à partir des sommes destinées au développement économique de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 371-06-16**

##### **AUTORISATION PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (RCGT) – VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC DE LA MATANIE AU 31 DÉCEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT** la facturation finale de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant les honoraires professionnels pour la vérification des états financiers de la MRC de La Matanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 et la préparation des déclarations fiscales, au montant total de 15 900 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

**D'**autoriser le paiement des honoraires professionnels à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des états financiers de la MRC de La Matanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, au montant total de 18 281,03 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 372-06-16**

##### **AUTORISATION PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (RCGT) – VÉRIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) RIVIÈRE-BONJOUR AU 31 DÉCEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT** la facturation de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant les honoraires professionnels pour la vérification des états financiers du territoire non organisé (TNO) Rivière-Bonjour pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 et la préparation des déclarations fiscales, au montant total de 2 680 \$ plus les taxes applicables;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement des honoraires professionnels à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des états financiers du TNO Rivière-Bonjour pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 au montant de 3 081,33 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 373-06-16**

#### **AUTORISATION PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS – RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON (RCGT) – AUDIT DES BAUX DE VILLÉGIATURE DE LA MRC DE LA MATANIE AU 31 DÉCEMBRE 2015**

**CONSIDÉRANT** la facturation de la firme Raymond Chabot Grant Thornton concernant les honoraires professionnels pour l'audit des livres des baux de villégiature de la MRC de La Matanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, au montant total de 1 580 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Serge Gendron et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement des honoraires professionnels à la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit des livres des baux de villégiature de la MRC de La Matanie pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015, au montant total de 1 816,61 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 374-06-16**

#### **75<sup>E</sup> CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM SOUS LE THÈME « LES RÉGIONS, PHARES DE NOTRE AVENIR », LES 29, 30 SEPTEMBRE ET 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2016 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** l'invitation à participer au 75<sup>e</sup> Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016 au Centre des congrès de Québec sous le thème « *Les régions, phares de notre avenir* »;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** la participation de monsieur André Morin, préfet, madame Line Ross, directrice générale, et monsieur Harold Chassé, maire de la municipalité de Saint-René-de-Matane, au 75<sup>e</sup> Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra les 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2016 au Centre des congrès de Québec;

**D'autoriser** les dépenses d'inscription et d'hébergement ainsi que le remboursement des frais de repas et de déplacement sur présentation d'un rapport de dépenses;

**QUE** les frais de déplacement, d'hébergement et de repas de monsieur Harold Chassé seront assumés par la municipalité de Saint-René-de-Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 375-06-16**

#### **FORUM MONDIAL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DU 7 AU 9 SEPTEMBRE 2016 À MONTRÉAL**

**CONSIDÉRANT** l'invitation à participer au Forum mondial de l'économie sociale du 7 au 9 septembre 2016 à Montréal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**QUE** madame Hamy Mama, analyste financière, soit autorisée à participer au Forum mondial de l'économie sociale du 7 au 9 septembre 2016 à Montréal;

**D'autoriser** le paiement des frais d'inscription de 325 \$, plus les taxes, ainsi que le remboursement des frais de déplacements, d'hébergement et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives;

**QUE** les dépenses soient financées par le FDT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 376-06-16**

#### **SERVICE D'ACCUEIL AUX NOUVEAUX ARRIVANTS DE LA MATANIE (SANAM) – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME *RÉUSSIR L'INTÉGRATION* DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION (MIDI)**

**CONSIDÉRANT** le projet « Service d'accueil aux nouveaux arrivants de La Matanie »;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 400-08-15 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Réussir l'intégration* et la conclusion d'une entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de demander la reconduction de l'entente conclue entre le Ministère et la MRC concernant le financement *Réussir l'intégration*;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant à être versé à la MRC, dans le cadre de ce programme, est de l'ordre de 3 480 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le dépôt de la demande de reconduction du soutien financier dans le cadre du programme *Réussir l'intégration* et la conclusion d'une entente entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la MRC de La Matanie;

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soit et est autorisée à signer les documents (formulaire et entente) pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 377-06-16**

### **DEMANDE D'UNE NOUVELLE ENTENTE DE COLLABORATION EN MATIÈRE D'INCLUSION SOCIALE ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec s'était doté d'un plan d'action gouvernemental pour la Solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit plan prévoyait la création d'Alliances pour la solidarité, lesquelles étaient des ententes spécifiques signées entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et les conférences régionales des élus (CRÉ) de chacune des régions du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les Alliances pour la solidarité visaient à favoriser la planification et le financement des interventions et des projets de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tout en accordant la souplesse nécessaire à une réelle prise en charge par les milieux;

**CONSIDÉRANT** les bénéfices et impacts structurants de l'approche territoriale intégrée sur la réduction des inégalités sociales et l'amélioration des conditions de vie de nos populations;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro A1605-645 de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine qui demande qu'une nouvelle Alliance soit convenue pour la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie appuie les démarches de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de ses partenaires gaspésiens;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande que les Alliances de solidarité soient renouvelées à l'échelle des différentes régions administratives par l'implication des MRC;

**QU'**une copie de la présente soit transmise au ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour, aux directions régionales du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au député Matane–Matapédia–Mitis, monsieur Pascal Bérubé, au président de la Fédération québécoise des municipalités, monsieur Richard Lehoux, et à la municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 378-06-16**

### **EXAMEN PUBLIC DU MANDAT DE POSTES CANADA – AVENIR DU SERVICE POSTAL**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement fédéral a nommé un groupe de travail indépendant pour cerner les options quant à l'avenir du service public postal;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a déclaré que toutes les options seraient étudiées, sauf la privatisation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'examen public du mandat de Postes Canada est en cours depuis le 5 mai 2016;

**CONSIDÉRANT** les prises de positions passées de la MRC de La Matanie :

- Résolution n° 100-03-15 – Demande d'un moratoire sur l'installation des boîtes postales communautaires par Postes Canada;
- Résolution n° 532-09-14 – La situation des services postaux en milieu rural;
- Résolution n° 112-02-14 – Maintien du service postal et des bureaux de poste publics;
- Résolution n° 51-01-14 – L'examen du *Protocole du service postal canadien* devrait porter sur la génération de revenus et non pas sur des compressions additionnelles;
- Résolution n° 50-01-14 – Améliorer le *Protocole du service postal canadien*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie réitère ses prises de position passées lesquelles sont les suivantes :

- Le maintien de la livraison du courrier à domicile, qui constitue un service de proximité, est essentielle dans un milieu où l'offre de transport collectif est limité et où la population est vieillissante, notamment pour des raisons de sécurité, de participation et d'équité sociale;
- La desserte postale par des bureaux de poste en milieu rural constitue un service de proximité à conserver et préférable au développement d'un réseau parallèle de bureaux de poste franchisés;
- La diversification des activités des bureaux de postes coïncide avec les objectifs de développement des communautés rurales par l'augmentation et la diversification des services offerts localement;

**QU'**une copie de la présente soit transmise au président-directeur général de Postes Canada, monsieur Deepak Chopra, au député fédéral, monsieur Rémi Massé, ainsi qu'au président national du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, monsieur Denis Lemelin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 379-06-16**

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES (PSE) DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 223-04-16 par laquelle le Conseil a adopté différentes politiques, dont la Politique de soutien aux entreprises;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications doivent y être apportées sur recommandations du ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation (MÉSI), en lien avec les nouvelles modalités approuvées le 3 mai 2016 par le Conseil du trésor;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Serge Gendron et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie adopte la Politique de soutien aux entreprises (PSE);

**QUE** la Politique soit publiée sur le site Internet de la MRC de La Matanie et transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 380-06-16**

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE D'OCTROI DES DONNS ET COMMANDITES ET D'AIDE FINANCIÈRE À LA FORMATION ET À L'INNOVATION SOCIALE DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 223-04-16 par laquelle le Conseil a adopté différentes politiques, dont la Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale;

**CONSIDÉRANT QUE** des modifications doivent y être apportées sur recommandations du comité administratif;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie adopte la Politique d'octroi des dons et commandites et d'aide financière à la formation et à l'innovation sociale;

**QUE** la Politique soit publiée sur le site Internet de la MRC de La Matanie et transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour information.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 381-06-16**

#### **PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS, VOLET LOCAL – PROJET « AMÉLIORATION DU PARC SITUÉ AU 1, RUE DE LA FABRIQUE » DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – AUTORISATION DE VERSER UN MONTANT DE 6 400 \$**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2016-06-159 de la municipalité de Saint-René-de-Matane;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de confirmer le montage financier et la contribution du milieu dans le projet d'amélioration du parc déposé dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire Canada 150 (PIC 150);

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance de la recommandation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le versement du montant de 6 400 \$ au Comité de développement local de Saint-René-de-Matane dans le cadre du Programme de développement des communautés, volet local, pour l'année 2016-2017, afin de permettre la réalisation du projet d'amélioration du parc;

**QUE** le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION 382-06-16**

**ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.**

**CONSIDÉRANT** les frais de diffusion de la matrice et de mise à jour des fichiers à diffuser, qui sont assumés par les municipalités participantes des MRC de La Matanie et de La Haute-Gaspésie;

**CONSIDÉRANT** la facture n° 7027 de *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* :

Description		Total (\$)
ABONNEMENT AU SERVICE DE DIFFUSION GOnet PÉRIODE DU 1 <sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2016		
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET MRC DE LA MATANIE		
6 Abonnements mensuels GOnet, version Intranet pour 15 utilisateurs concurrents (mois)	910,00	5 460,00
6 Abonnements mensuels GOnet, version Internet pour grand public (mois)	428,00	2 568,00
Sous-total		8 028,00
T.P.S.		401,40
T.V.Q.		800,79
<b>Total</b>		<b>9 230,19</b>

**CONSIDÉRANT** la facture n° 7028 de *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* :

Description		Total (\$)
ABONNEMENT AU SERVICE DE DIFFUSION GOnet PÉRIODE DU 1 <sup>ER</sup> JUILLET AU 30 SEPTEMBRE 2016		
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET MRC DE LA MATANIE		
3 Abonnements mensuels GOnet, version Intranet pour 15 utilisateurs concurrents (mois)	910,00	2 730,00
3 Abonnements mensuels GOnet, version Internet pour grand public (mois)	428,00	1 284,00
Sous-total		4 014,00
T.P.S.		200,70
T.V.Q.		400,40
<b>Total</b>		<b>4 615,10</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

**D'autoriser** le paiement des factures n°s 7027 et 7028 à *Groupe de géomatique AZIMUT inc.* pour un montant total de 13 845,29 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 198-12-2016 AMENDANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MATANIE**

Avis de motion avec dispense de lecture est donné par monsieur Alain Dugas, maire de Les Méchins, à l'effet que sera adopté à une séance subséquente le *Règlement numéro 198-12-2016 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de favoriser la protection et la mise en valeur des paysages, d'assurer l'identification et la protection de nouveaux territoires d'intérêt écologique, de modifier les limites de certains périmètres d'urbanisation, de revoir l'encadrement des carrières et sablières et de développer la complémentarité entre les infrastructures et équipements industriels et portuaires* sera soumis pour adoption à une séance subséquente du Conseil de la MRC de La Matanie.

Ce règlement de modification aura pour but de :

- Inclure des orientations, objectifs, stratégies et moyens d'actions en lien avec la protection et la mise en valeur des paysages;
- Déterminer des normes minimales en matière d'affichage commercial, d'extraction des substances minérales et d'entreposage extérieur en lien avec la protection des paysages;
- Modifier les normes relatives aux carrières et sablières;
- Mettre à jour les orientations, objectifs, stratégies et moyens d'actions en lien avec les milieux industriels et y inclure une stratégie de développement misant sur la complémentarité et l'amélioration des infrastructures et équipements industriels et portuaires;
- Modifier les normes relatives aux territoires d'intérêt écologique pour y inclure différents habitats d'espèces floristiques et fauniques rares désignées ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables;
- Inclure le territoire aquatique (fleuve Saint-Laurent) de la MRC de La Matanie à l'intérieur de l'affectation maritime;
- Apporter des précisions mineures aux dispositions relatives aux éoliennes commerciales, au chemin de fer, au réseau routier supérieur et aux résidences dans l'affectation agricole viable;
- Ajuster les limites des périmètres d'urbanisation (affectation urbaine) de la municipalité de Saint-Ulric, de Saint-René-de-Matane, secteur du Ruisseau-Gagnon, et de la ville de Matane;
- Augmenter la dimension maximale des bâtiments complémentaires profitant d'une exception relativement à l'interdiction de construire à l'intérieur de la bande de protection applicable dans les secteurs soumis à l'érosion côtière.

**RÉSOLUTION 383-06-16**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-12-2016 AMENDANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de comté de La Matanie (MRC) doit être modifié principalement afin de :

- Inclure des orientations, objectifs, stratégies et moyens d'actions en lien avec la protection et la mise en valeur des paysages;
- Déterminer des normes minimales en matière d'affichage commercial, d'extraction des substances minérales et d'entreposage extérieur en lien avec la protection des paysages;

- Modifier les normes relatives aux carrières et sablières;
- Mettre à jour les orientations, objectifs, stratégies et moyens d’actions en lien avec les milieux industriels et y inclure une stratégie de développement misant sur la complémentarité et l’amélioration des infrastructures et équipements industriels et portuaires;
- Modifier les normes relatives aux territoires d’intérêt écologique pour y inclure différents habitats d’espèces floristiques et fauniques rares désignées ou susceptibles d’être désignées menacées ou vulnérables;
- Inclure le territoire aquatique (fleuve Saint-Laurent) de la MRC de La Matanie à l’intérieur de l’affectation maritime;
- Apporter des précisions mineures aux dispositions relatives aux éoliennes commerciales, au chemin de fer, au réseau routier supérieur et aux résidences dans l’affectation agricole viable;
- Ajuster les limites des périmètres d’urbanisation de la municipalité de Saint-Ulric, de Saint-René-de-Matane, secteur du Ruisseau-Gagnon, et de la ville de Matane;
- Augmenter la dimension maximale des bâtiments complémentaires profitant d’une exception relativement à l’interdiction de construire à l’intérieur de la bande de protection applicable dans les secteurs soumis à l’érosion côtière;

**CONSIDÉRANT QUE** l’article 48 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) précise que le processus de modification du schéma débute par l’adoption d’un projet de règlement et par l’adoption d’un document indiquant la nature des modifications qu’une municipalité devra apporter, advenant la modification du schéma, à sa réglementation d’urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de règlement et les documents afférents ont été remis aux membres du Conseil;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l’unanimité :

*D’adopter le **Projet de Règlement numéro 198-12-2016** amendant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de favoriser la protection et la mise en valeur des paysages, d’assurer l’identification et la protection de nouveaux territoires d’intérêt écologique, de modifier les limites de certains périmètres d’urbanisation, de revoir l’encadrement des carrières et sablières et de développer la complémentarité entre les infrastructures et équipements industriels et portuaires;*

*D’adopter le document prévu à l’article 48 de la Loi intitulé « **Document qui indique la nature des modifications qu’une municipalité devra apporter à ses outils d’urbanisme suite à la modification du schéma d’aménagement et de développement de la MRC de La Matanie (Réf. Art. 48 LAU). Projet - Règlement numéro 198-12-2016** amendant le schéma d’aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de favoriser la protection et la mise en valeur des paysages, d’assurer l’identification et la protection de nouveaux territoires d’intérêt écologique, de modifier les limites de certains périmètres d’urbanisation, de revoir l’encadrement des carrières et sablières et de développer la complémentarité entre les infrastructures et équipements industriels et portuaires »;*

**DE** mandater le service de l’aménagement et de l’urbanisme afin qu’un document argumentaire soit déposé au ministre des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire en appui au présent projet de règlement.

**ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**



## **RÉSOLUTION 384-06-16**

### **DEMANDE D'UN AVIS DU MINISTRE DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie a adopté par résolution, le 15 juin 2016, le *Projet de Règlement numéro 198-12-2016 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de favoriser la protection et la mise en valeur des paysages, d'assurer l'identification et la protection de nouveaux territoires d'intérêt écologique, de modifier les limites de certains périmètres d'urbanisation, de revoir l'encadrement des carrières et sablières et de développer la complémentarité entre les infrastructures et équipements industriels et portuaires;*

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) précise, que suite à l'adoption du projet de règlement modifiant son schéma, une MRC peut demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire son avis sur la modification proposée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

**DE** demander au Ministre son avis sur la modification au schéma proposé par le *Projet de Règlement numéro 198-12-2016 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de favoriser la protection et la mise en valeur des paysages, d'assurer l'identification et la protection de nouveaux territoires d'intérêt écologique, de modifier les limites de certains périmètres d'urbanisation, de revoir l'encadrement des carrières et sablières et de développer la complémentarité entre les infrastructures et équipements industriels et portuaires.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉSOLUTION 385-06-16**

### **NOMINATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE POUR LA PROCÉDURE DE MODIFICATION DU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ ET DÉLÉGATION DE L'ORGANISATION DE TOUTE ASSEMBLÉE PUBLIQUE AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MRC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Matanie a adopté par résolution, le 15 juin 2016, le *Projet de Règlement numéro 198-12-2016 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie et le document complémentaire afin de favoriser la protection et la mise en valeur des paysages, d'assurer l'identification et la protection de nouveaux territoires d'intérêt écologique, de modifier les limites de certains périmètres d'urbanisation, de revoir l'encadrement des carrières et sablières et de développer la complémentarité entre les infrastructures et équipements industriels et portuaires;*

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1) stipule que le Conseil d'une MRC doit nommer une commission formée de ses membres afin d'animer toute assemblée publique relative à une modification du schéma, laquelle commission est présidée par le préfet ou par un membre qu'il désigne;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 53.2 de la Loi précise que le Conseil d'une MRC peut déléguer le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique dans le cadre d'une modification de schéma à son secrétaire-trésorier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**DE** mandater les membres du comité administratif de la MRC pour qu'ils constituent la commission, sous la présidence du préfet, responsable de la tenue de toute assemblée publique relative à la modification du schéma;

**DE** requérir l'assistance de madame Line Ross et de monsieur Olivier Banville pour appuyer les travaux de la commission;

**DE** déléguer à madame Line Ross, à titre de secrétaire-trésorière, le pouvoir d'organiser les assemblées publiques relatives à la modification du schéma conformément aux dispositions de la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 386-06-16**

#### **DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DE SUIVI DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE LA MATANIE POUR L'ANNÉE 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du Rapport de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie pour l'année 2015, préparé par monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**D'**adopter le Rapport de suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de La Matanie pour l'année 2015, préparé par monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau;

**QUE** le Rapport de suivi du PGMR soit transmis, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard le 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 387-06-16**

#### **DÉMARCHES EN VUE D'OPTIMISER L'UTILISATION DES RÉSIDUS DE VERRE COLLECTÉS SUR LE TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT** la problématique actuelle du recyclage du verre récupéré par l'entremise de la collecte sélective des matières recyclables dans les municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** selon des données compilées en mars 2015 par RECYC-Québec :

- 25 % du verre acheminé dans les centres de tri québécois était réacheminé vers des recycleurs;

- 67 % du verre acheminé dans les centres de tri québécois était utilisé comme matière de recouvrement dans les lieux d'enfouissement technique (LET);
- 8 % du verre acheminé dans les centres de tri québécois restait entreposé en attente d'une opportunité;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 2016-04-075 de la MRC de Beauharnois-Salaberry qui, malgré son caractère local, soulève des enjeux et identifie des pistes d'actions qui peuvent être applicables ou d'intérêt en dehors de leur territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la MRC de Beauharnois-Salaberry considère qu'il est primordial que les MRC et municipalités du Québec agissent collectivement tout en posant des actions concrètes à l'échelle locale et régionale afin de permettre le recyclage de cette ressource que constitue le verre, d'autant plus que des ressources financières et techniques sont disponibles au Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie encourage les efforts nationaux ayant pour objectif d'améliorer le tri du verre afin de permettre le développement de nouveaux débouchés et, s'il y a lieu, les initiatives visant à favoriser la modernisation des centres de tri;

**QU'**une copie de la présente soit transmise au Groupe Bouffard, aux municipalités de La Matanie, à la Fédération québécoise des municipalités, à RECYC-Québec et à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 388-06-16**

#### **AUTORISATION SIGNATURE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE (CGT) AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN) ET LE MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Convention de gestion territoriale (CGT) intervenue entre la MRC et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune est venue à échéance le 31 mars 2016;

**CONSIDÉRANT** la proposition de renouvellement, pour une période de cinq (5) ans, de la convention de gestion territoriale, prenant effet le 31 mars 2016 jusqu'au 31 mars 2021 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QU'**en fonction de leurs champs de compétence, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) seront signataire de l'entente avec la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matanie est disposée à renouveler, jusqu'au 31 mars 2021, la convention de gestion territoriale dont les membres du Conseil ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Harold Chassé et résolu à l'unanimité :

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie adhère au Programme relatif à une délégation de gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des MRC et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC et accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui y sont prévus;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus la convention de gestion territoriale;

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie demande au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles de reconduire l'autorisation « à accorder à la MRC de gérer les dispositions du Programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour l'implantation d'éoliennes »;

**QUE** le préfet, monsieur André Morin, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie, la convention de gestion territoriale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 389-06-16**

#### **RAPPORT ANNUEL 2015-2016 DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

**CONSIDÉRANT** l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport annuel doit être signé par la direction générale et le préfet de chacune des MRC et adopté par chaque conseil de MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du rapport annuel 2015-2016 est nécessaire pour obtenir le montant résiduel correspondant à 25% du montant octroyé pour 2015-2016;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le rapport annuel 2015-2016 dans le cadre de gestion du Programme d'aménagement durable des forêts;

**QUE** le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **RÉSOLUTION 390-06-16**

#### **RÉPARTITION DES PROFITS ENGENDRÉS EN 2015 PAR LES ACTIVITÉS FORESTIÈRES ET FONCIÈRES SUR LES TPI**

**CONSIDÉRANT QUE** l'exercice 2015 a permis au service de gestion des TPI de générer un profit net de 15 551 \$, soit un déficit de 23 271 \$ provenant des activités forestières et un profit de 38 822 \$ des activités foncières;

**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 261-2014 constituant le Fonds destiné à soutenir financièrement les activités de mise en valeur des ressources et des terres forestières de la MRC de La Matanie, adopté le 25 juin 2014, inclut un mécanisme de répartition des profits tenant compte de leur importance et provenance;

**CONSIDÉRANT QUE** pour cette année, ledit règlement prévoit que soit conservée une part des profits nets au Fonds TPI d'un montant de 7 775 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit règlement prévoit également que le reste des profits nets, soit 7 775 \$, soit réparti entre les municipalités au prorata des revenus des activités foncières qui ont été réalisées en 2015 dans les limites de leur territoire municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la redistribution du montant de 7 775 \$, soit une partie des profits engendrés en 2015 par les activités forestières et foncières sur les TPI, comme suit :

Répartition d'une part des profits entre les municipalités		Répartition en fonction des activités dans chaque municipalité, en 2015							
Revenu net pour répartition aux municipalités		Grosses-Roches	Les Méchins	St-Paul	St-Léonard	St-René	St-Jean-de-Orléans	St-Faite	Total
Revenu net des activités forestières	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
	%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%
Revenu net des autres activités (binder)	7 775 \$	82 \$	1 844 \$	1 088 \$	4 491 \$	254 \$	19 \$	- \$	7 775 \$
	%	1.1%	23.7%	14.0%	57.8%	3.3%	0.2%	0.0%	100%
<b>Montant total selon distribution établie</b>	<b>7 775 \$</b>	<b>82 \$</b>	<b>1 844 \$</b>	<b>1 088 \$</b>	<b>4 491 \$</b>	<b>254 \$</b>	<b>19 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>7 775 \$</b>

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à procéder pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 391-06-16**

#### **AUTORISATION – REBOISEMENT ET DÉGAGEMENT DE PLANTATIONS SUR TPI POUR LA SAISON 2016**

**CONSIDÉRANT QU'**au cours de la saison 2015, l'exécutant des travaux sur les lots intramunicipaux a procédé à des travaux de préparation de terrain afin de reboiser ces superficies au printemps 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** pour le reboisement de ces superficies, la MRC de La Matanie a réservé 42 000 plants auprès du service des pépinières du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en terre de ces plants, incluant les frais de transport, nécessite un investissement de 22 092 \$;

**CONSIDÉRANT QUE**, pour la saison 2016, dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), la MRC prévoit un montant de 45 274 \$ du MFFP pour le financement des travaux sylvicoles;

**CONSIDÉRANT QUE** si la MRC décidait de reporter ce reboisement d'une année, les superficies préparées seraient envahies par les broussailles et la MRC devrait rembourser au MFFP la valeur des plants réservés;

**CONSIDÉRANT QUE** le solde disponible au Fonds TPI de la MRC au 31 décembre 2015 et les recommandations de l'ingénieure forestière;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil de la MRC de La Matanie autorise l'utilisation du Fonds TPI pour un montant de 67 066 \$ pour les opérations en lien avec le reboisement et le dégagement de plantations pour la saison 2016 sur les TPI de la MRC;

QUE lorsque les budgets du MFFP seront disponibles, le cas échéant, rembourser cette somme au Fonds TPI de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **RÉSOLUTION 392-06-16**

#### **AUTORISATION PAIEMENT PARTIEL – CIMA+ – MANDAT D'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM) POUR LA MRC DE LA MATANIE**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 438-08-15 du Conseil de la MRC de La Matanie relative à l'octroi de contrat pour l'élaboration d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) pour le territoire de La Matanie;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan de travail détaillé, dans le cadre du PISRMM, a été déposé au ministère des Transports du Québec et a été approuvé par le comité MTQ chargé de valider le contenu du plan ainsi que les coûts de réalisation du mandat;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 70-01-16 autorisant le paiement des honoraires professionnels se terminant le 27 novembre 2015, représentant 15 % des travaux, au montant de 10 775,25 \$ plus les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la facture #21604205 de CIMA+ relative aux honoraires professionnels se terminant le 6 mai 2016, représentant 10 % des travaux, au montant de 7 183,50 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture #21604205 à CIMA+ concernant les honoraires professionnels se terminant le 6 mai 2016, représentant la réalisation de 10 % des travaux pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) pour le territoire de La Matanie, au montant de 8 259,23 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **VARIA**

---

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question du public présent.

### **RÉSOLUTION 393-06-16**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 21 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

\_\_\_\_\_  
Le préfet suppléant  
Réginald Desrosiers

(signé)

\_\_\_\_\_  
La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Line Ross, M.B.A.

*Je, soussigné, Réginald Desrosiers, préfet suppléant de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.*

(signé)

\_\_\_\_\_  
*Le préfet suppléant  
Réginald Desrosiers*